

Septembre 2010 - N° 15

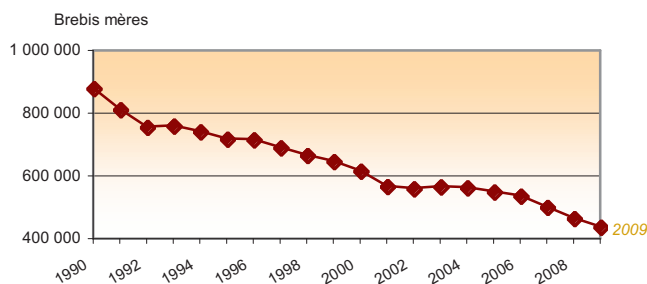
La filière ovine en 2009

En 2009, le troupeau ovin régional compte 677 400 têtes dont 65 % de brebis mères. Depuis 1990, dans la région Poitou-Charentes, l'effectif des brebis mères continue de décroître. La région se place cependant au 4^e rang des régions françaises et la part des abattages ovins en Poitou-Charentes représente 18 % du volume national.

Poitou-Charentes : 8 % du troupeau national

Depuis 1990, le troupeau ovin national a perdu plus de 2 millions de brebis, soit près du quart de son effectif. La baisse en Poitou-Charentes atteint 50 % sur la même période. Avec 439 200 brebis mères, la part de la région passe ainsi de 12 % du troupeau français en 1990, à seulement 8 % en 2009.

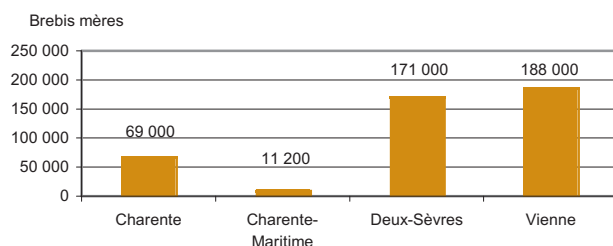
Poitou-Charentes, en 17 ans, la moitié de l'effectif en moins



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

La Vienne est le premier département moutonnier de la région avec 42 % de l'effectif. Il se positionne au

6^e rang national pour la Vienne et 7^e rang pour les Deux-Sèvres



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2009

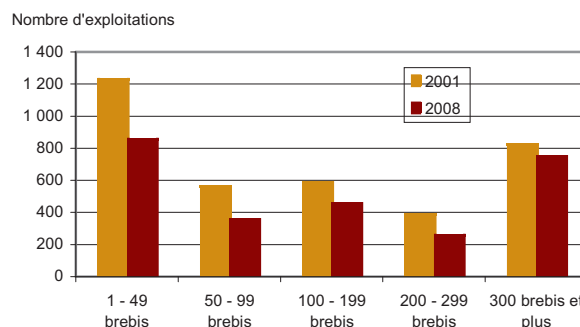
6^e rang national derrière l'Aveyron et ses 673 000 brebis mères dont 545 000 sont élevées pour la production de lait pour le Roquefort. A l'inverse, en Poitou-Charentes, la production est orientée vers la viande. Les départements des Deux-Sèvres et de Charente se placent respectivement au 7^e et 14^e rang.

A l'opposé des races laitières, aucune race ne domine pour les souches reproductrices, 70 % des mères étant issues de croisements. La race pure la plus fréquente est le mouton vendéen (11 % de l'effectif) suivi du Texel (7 %). Charolais et Rouge de l'Ouest représentent chacune respectivement 4 % du troupeau. (Source : RA 2000)

Entre 2001 et 2009, le nombre d'exploitations ayant déposé une demande de Prime à la Brebis* diminue de 3 631 à 2 679. Dans le même temps, la taille moyenne des troupeaux augmente de 177 à 198 brebis. Ce sont essentiellement les petits élevages qui ont disparu pour laisser place à de plus grandes structures.

*sont éligibles les exploitations qui ont des brebis ayant mis bas au moins une fois ou âgées d'un an au moins.

760 exploitations de plus de 300 brebis



Source : Agreste - SSP - Fichier 2008 Primes à la Brebis et à la Chèvre (PBC)

Exploitation professionnelle : exploitation qui atteint une dimension économique d'au moins 12 hectares équivalent blé et qui utilise au minimum l'équivalent du travail d'une personne occupée à trois quarts de temps pendant une année.

17 % des abattages ovins en Poitou-Charentes

L'érosion quasi-constante des abattages depuis 1990 (avec 40 % de perte dans la décennie 1990) s'arrête pour amorcer une légère reprise de l'activité en 2005. Mais elle s'infléchit à nouveau en 2008 et 2009. Ce phénomène est aussi national, car la part de Poitou-Charentes reste stable autour de 18 %.

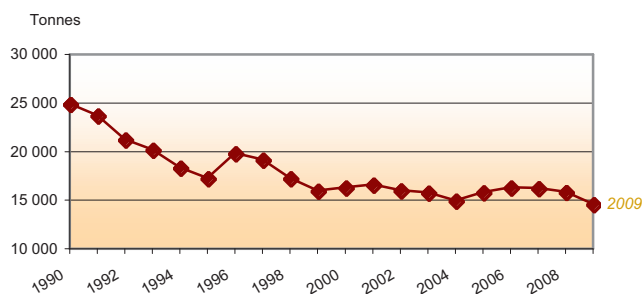
Près des deux tiers des 14 600 tonnes de carcasse de la région proviennent des abattoirs de la Vienne.

13 % de la valeur de la production nationale

En 2009, la filière régionale des ovins représente une valeur de production sortie exploitation agricole de 74,5 millions d'euros hors subventions, soit 8 % de la filière animale régionale et 2,3 % de la valeur de la production agricole totale. La valeur de la production de l'activité ovine de la région se situe au 2^e rang après Midi-Pyrénées et représente 13 % du produit national. (Source : Comptes provisoires de l'agriculture 2009)

La Prime communautaire à la Brebis (PB), couplée à 50 % (le reste est intégré dans les Droits à Paiement Unique), vise à compenser la baisse des revenus des éleveurs ovins. En Poitou-Charentes, cette prime représente, en 2009, 10 % des primes PB allouées à l'ensemble des éleveurs d'ovins du territoire national. La prime moyenne par éleveur d'ovins de la région (seuls concernés par la PB) se monte à 2 550 euros contre à peine 1 935 euros France entière en raison d'une taille moyenne de troupeau plus élevée.

Stabilité de l'activité d'abattage depuis 2004



Source : Agreste - Enquête abattages d'animaux de boucherie

Vienne : 3 400 euros en moyenne de prime à la brebis

Prime à la brebis 2009	Nombre de bénéficiaires	Montant total de la prime (1 000 euros)	Moyenne par bénéficiaire (euros)	Nombre d'animaux primés
Charente	447	919	2 056	71 294
Charente-Maritime	114	98	860	8 515
Deux-Sèvres	1 183	2 641	2 232	210 540
Vienne	935	3 158	3 378	240 784
Poitou-Charentes	2 679	6 816	2 544	531 133

Source : Agreste - ASP 2009

Deux produits sous signe de qualité :

- agneau du Poitou-Charentes (IGP)
- agneau "Le diamandin" (Label Rouge)

Un point de vue plus général

La notoriété des signes officiels de qualité, initiés depuis une vingtaine d'années, a incité les éleveurs spécialisés détenant 80 % du troupeau régional à se structurer autour d'organisations de producteurs. Elles sont au nombre de sept, quatre sont des OP commerciales (Teldis, Poitou-Ovin, Caveb, Charentes Ovin) et trois sont des associations d'éleveurs non commerciales (ADED, ADOV, AD2C). Elles assurent l'interface entre les partenaires de l'amont et l'aval. Leur appui auprès des éleveurs avec pour objectif le développement et la programmation d'une production de qualité pour répondre en toute saison aux besoins, constitue un travail fondamental pour l'organisation et l'équilibre de cette filière. Des actions de contractualisation avec le secteur de la distribution concrétisent les efforts entrepris et ouvrent la voie pour sécuriser le débouché de la production régionale.

La valorisation des produits s'opère essentiellement grâce à trois structures d'abattages spécialisées et modernes dont la zone d'approvisionnement et de commercialisation dépasse largement les frontières régionales. Quelques opérateurs de taille plus modeste rayonnent localement via des circuits courts et traditionnels.

En complément des organisations de producteurs, la filière dispose de deux marchés de vente de gré à gré (les Hérolles et Parthenay) qui servent d'appoint au secteur de l'abattage et permettent au travers des transactions qu'ils enregistrent de situer la tendance commerciale. Avec 1 500 ovins chaque semaine et sa place de numéro 1 à l'échelon national, le marché de Parthenay, exclusivement approvisionné par des éleveurs, demeure un site de négoce renommé. Le niveau des transactions et les cours pratiqués servent de référence à l'ensemble de la filière.

La baisse persistante du cheptel régional, conséquence directe des difficultés économiques de cette filière observée ces dernières années, accentuée par les problèmes sanitaires (FCO, tremblante) a conduit les services de l'État dans le cadre du CPER à initier une réflexion au niveau des responsables professionnels visant à les guider vers une nécessaire adaptation et réorganisation de leurs structures régionales (en lien avec le Limousin). Par ailleurs, afin de renforcer la performance des élevages, les services de l'État accentuent leur accompagnement financier au bénéfice de la filière dans le cadre de la rénovation de l'appui technique effectué par les structures professionnelles.

Agreste : la statistique agricole

Préfet de la région Poitou-Charentes
 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 15, rue Arthur Ranc - BP 40537
 86020 POITIERS CEDEX
 Tél. 05.49.03.11.91
 e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Martin GUTTON
 Rédactrice : Marie-France MAROT
 Composition : SRISE Poitou-Charentes
 Impression : SRISE Poitou-Charentes
 ISSN : 1282-2205
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>